

Formation pour les personnels assurant les soins aux animaux - soins aux animaux d'expérimentation

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Soins aux animaux**

Code(s) NAF : **72.11Z**

Code(s) NSF : **212**

Code(s) ROME : **A1501**

Formacode : **42024**

Date de création de la certification : **01/01/2005**

Mots clés : **Expérimentation animale**, **Ethique**, **recherche**, **bien être animal**

Identification

Identifiant : **2417**

Version du : **03/02/2017**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques
- Article R214-114 du code rural et de la pêche maritime

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Obtenir les compétences requises pour réaliser des soins sur les animaux dans le cadre de procédures expérimentales

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- NON

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le candidat doit connaître et mettre en œuvre les principes de soins aux animaux adaptées aux activités scientifiques expérimentales utilisant des animaux pour lesquelles il assure ses missions ainsi qu'appliquer les dispositions prévues par la réglementation. Il doit être en mesure d'assurer le bien-être des animaux et d'éviter les mauvais traitements.

Modalités générales

Le candidat doit suivre la formation théorique et pratique obligatoire qui comporte une durée totale de de 33 à 38 h selon modules par espèces et qui a pour objet de lui apporter les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice de ses missions.

Public visé par la certification

- Animaliers, personnels assurant les soins aux animaux utilisés à des fins scientifiques

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Non

Compétences évaluées

Réglementation française applicable à l'expérimentation animale
Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Règle et mise en oeuvre des 3 R ; rôle et fonctionnement des comités d'éthique; Ethique appliquée
Base de la biologie comparative des espèces : critère de choix du modèle expérimental
Recours aux points limites adaptés : mise en oeuvre et critères de choix des points limites
Méthodes d'euthanasie : principes généraux et selon les espèces
Base de la biologie pour un groupe d'espèces, dont la physiologie, l'anatomie, l'alimentation, la reproduction, le comportement, l'entretien, les techniques d'enrichissement en rapport avec les caractéristiques physiologiques, la génétique et les modifications génétiques
Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces
Anesthésie et analgésie pour le groupe d'espèces considéré
Gestion, suivi de la santé animale et de l'hygiène
Equipements et matériel d'animalerie : description, utilisation, entretien
Méthodes de transport, maniement propre à chaque espèce

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

/

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de suivi et d'évaluation des compétences spécifiques relative à l'expérimentation animale niveau soigneur

Centre(s) de passage/certification

- Etablissements dont la formation est approuvée par le ministère chargé de l'agriculture en fonction d'avis de la CNEA

Plus d'informations

Statistiques

Entre 10 et 15 certifiés par an et par centre de formation approuvé

Autres sources d'information

<http://agriculture.gouv.fr/animaux-utilises-des-fins-scientifiques>